N° 25 — 20e Année

CINQ CENTIMES LE NUMERO

Samedi 25 Janvier 1908

REDACTION :
ROUBAIX, rue de la Concorde, 7, près la place de Trichon. — (Téléphone 051)
TOURCOING, rue Verte, 53 (Téléphone 1570)

Siège administratif :
Rue de Béthune, 27, à Lille
(Téléphone 97)

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50. — Un an : 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois : 5 francs. — Un an : 20 francs

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES. . . . 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES. . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS. . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . 1 fr. » —

Les annonces avant rapport avec les journaux de Paris, dans nos bureaux 98, rue Talbot.

TÉLÉPHONE
A ROUBAIX : N° 051 | A TOURCOING : N° 157
A LILLE : N° 97

DRAME CONJUGAL A BOIRY-NOTRE-DAME

Aujourd'hui

NOUS COMMENCONS

en feuilleton

LUCIENNE

Par Judith GAUTIER

Sous ce titre sans prétention, l'éminent écrivain a composé un roman de passion aiguë. C'est l'histoire d'une jeune femme qui, abandonnée dès son plus jeune âge, s'est laissé emporter dans le monde trépidant de la haute galanterie et qui, soudainement, atteint d'un pur amour qu'une passagère mais dont elle se sait indigne, fait de sa régénérée avec une énergie sublime, n'aboutissant hélas qu'à une atroce désillusion qui la tue.

On ne lira pas sans une profonde émotion ces pages si humainement pensées et si délicatement écrites.

Lire plus loin :

— A Auby, un jeune ouvrier de dix-sept ans est noyé.

— A Saint-Amand-les-Eaux, une femme est brûlée vive.

— A Neuf-Berquin, un garçonnet est asphyxié sous la glace.

OPINIONS

LA REPRÉSENTATION proportionnée

Le 25 octobre 1906, j'écrivais que notre système électoral législatif, qui soulève de si légitimes critiques, était, comme toute chose, essentiellement perfectible et qu'il n'y avait nul besoin d'en modifier de fond en comble le principe et le fonctionnement pour en corriger les principaux défauts, une meilleure répartition des circonscriptions électorales pouvant suffire à le rendre parfaitement juste et équitable. J'ajoutais que c'était dans cette voie que les républicains devaient chercher la solution de la réforme électorale, au lieu de se laisser entraîner par un mirage trompeur que foul habilement miroiter les promoteurs réactionnaires de la représentation dite proportionnelle, dangereuse duperie dont la réalisation serait aussi avantageuse pour la droite que désastreuse pour la gauche.

Donnant suite aux conclusions de mon article, je déposais quelques jours après, le 6 novembre 1906, une proposition de loi « tendant à l'élection des députés au scrutin uninominal par des circonscriptions électorales approximativement équivalentes », et comportant, comme conséquence directe de la péréquation des circonscriptions, une notable diminution du nombre des députés.

Sous la dénomination heureuse et nouvelle de « représentation proportionnée », cette conception de la réforme électorale est maintenant très en vogue et, pour poursuivre l'étude et la réalisation, un nouveau groupe parlementaire en constituait dernièrement sur l'initiative de Krotz. Une commission nommée par ce groupe examine en ce moment la mise au point et la répercussion des différents systèmes proposés de représentation proportionnelle.

Il faut espérer que la Chambre ne tardera pas à en aborder la discussion et s'appliquera à corriger les grossières inégalités de notre scrutin d'arrondissement dénoncées par M. Paul Deschanel dans les termes suivants : « Tel député est élu par 1.000 voix et l'autre par 22.000. Le département du Nord, avec 2.000.000 habitants de plus que six autres départements du Sud-Est, a cinq députés de moins ; Roubaix, avec 125.000 habitants n'a qu'un député, et le département des Basses-Alpes, 115.000 habitants, en a cinq. Notre organisation politique repose donc sur de pures fictions ; cette dépossession qu'ils réclame de la loi du nombre le viole outrageusement. »

Et l'ancien président de la Chambre qualifie sévèrement, mais justement, de monstrueuse, l'organisation électorale actuelle de la France qui donne de tels résultats et procure aux électeurs de certaines régions un pouvoir politique cinq, dix et même vingt fois plus considérable que celui que détiennent les électeurs habitant d'autres contrées.

Mais toutes ces critiques ne visent pas le scrutin uninominal proprement dit et ne s'adressent en réalité qu'à un défectueux organisation qui attribue un député en moins à chaque arrondissement, qui n'en est que la caricature déformée et grotesque.

Quant aux critiques qui visent le scrutin uninominal lui-même, elles ne portent pas. C'est ainsi qu'il est fait à tort de reproche au scrutin uniminal de laisser le résultat de la représentation parlementaire ne ne donnant pas aux différents partis politiques une juste représentation de leurs forces réelles. Il est, en effet, démontré que, par des [illegible] des circonscriptions, il [illegible] un [illegible] réelles une représentation approximativement proportionnelle des différents partis : ceux-ci regroupant dans certaines circonscriptions ce qu'ils perdent dans d'autres, par un jeu normal de compensation qui agit, empiriquement d'une façon bien plus parfaite que tous les systèmes de représentation proportionnelle qui nous sont proposés.

En réalité, comme je l'ai démontré avec chiffres à l'appui dans l'exposé des motifs de ma proposition de loi, ces différents systèmes donnent dans la pratique des résultats qui ne se rapprochent guère plus, qui se rapprochent même souvent sensiblement moins, de la proportionnalité exacte, que ceux fournis par notre scrutin d'arrondissement encore malgré ses grossières imperfections. C'est ainsi dire que si « représentation [illegible] » [illegible] notre scrutin uninominal pas par [illegible] ne saurait atteindre le plupart des méthodes de « représentation proportionnelle ».

D'autre part, on reproche parfois au scrutin uninominal de faire de l'élu l'esclave docile des électeurs dont il dépend d'une façon directe, de le rabaisser au rôle de délégué d'une circonscription au lieu d'en faire le représentant de la nation tout entière, de le pousser à sacrifier les intérêts généraux du pays aux intérêts régionaux de ses mandants. Mais ces critiques sont pour le moins très exagérées et en réalité le scrutin uninominal oblige simplement, ce qui est une excellente chose, le représentant à tenir un certain compte des aspirations et des revendications de ses électeurs.

Or notre régime parlementaire est basé sur la souveraineté populaire s'exerçant, non pas directement par l'initiative et le referendum, mais indirectement par l'intermédiaire des représentants périodiquement élus et dont le premier devoir est de traduire aussi fidèlement que possible les volontés de la majorité des citoyens au nom desquels ils parlent et agissent. On ne saurait donc prétendre que ce régime est faussé dans son principe et son fonctionnement par un mode de scrutin qui oblige précisément l'élu à remplir ses engagements électoraux et à exercer loyalement un mandat qu'il a sollicité et dont il peut se démettre s'il n'est plus en communion d'idées avec ceux qui le lui ont confié.

Et c'est un des grands avantages du scrutin uninominal de permettre au mandataire de se tenir en contact plus direct avec ses mandants, de s'imprégner de leurs aspirations, de leurs besoins, de leurs désirs, de leurs revendications, de leur rendre périodiquement compte de son mandat, d'établir en un mot, entre le représentant et les représentés, un lien précieux qui disparaît totalement avec la représentation proportionnelle. C'est pourquoi notre ami Vandervelde, qui connaît bien par l'expérience belge ce dernier système électoral, écrivait tout dernièrement : « J'avoue que si j'étais socialiste française, j'y regarderais à deux fois, et si j'étais radical, à trois fois, avant de renoncer au scrutin uninominal, qui existe, en somme, dans tous les grands pays et qui, à côté de beaucoup d'inconvénients, a du moins l'avantage de maintenir entre chose qu'un lien purement idéal entre l'élu et ses électeurs. »

On reproche enfin au scrutin uninominal de donner lieu, lors du ballottage, à une série de compromissions et de marchandages entre les différents candidats et de pousser les partis voisins à ménager récriproquement, dès le premier tour, en prévision d'un désistement possible. Rien n'est pourtant plus loyal et plus normal que ces ententes entre ces fractions politiques qui, après avoir lutté séparément au premier tour de scrutin pour leurs idées et leurs programmes respectifs, se coalisent au second tour pour assurer le triomphe de l'adversaire commun. Il y a là un lien qui rapproche heureusement les partis voisins [illegible] certaines conceptions communes, ayant des revendications identiques, et qui, malgré ce point de contact, sont toujours infiniment trop de tendance à se combattre et à se déchirer.

Le seul argument sérieux pouvant être invoqué contre notre système électoral actuel réside donc tout entier dans la déplorable et inégale répartition des circonscriptions législatives. Par la péréquation des circonscriptions proportionnant le nombre des mandataires à celui des mandants, par la création de circonscriptions approximativement équivalentes, la « représentation proportionnée » corrige complètement ce grave défaut et donne la solution la plus simple, la plus rationnelle et la plus logique au problème de la réforme électorale qui se pose devant le Parlement.

J.-L. BRETON,
Député du Cher.

La Politique

Nous assistons à une seconde représentation de la pénible comédie parlementaire qui n'est produite pour le quatrième ou cinquième fois.

La commission sénatoriale semble bien se prononcer, mais, comme elle demande le délai qu'il lui faut, elle donne aux adversaires des projets que rien lui empêchera à lui refuser, estimant que ces adversaires doivent paraître satisfaits aux commissaires.

Cette présentation n'a toujours pas l'effet d'être excessive. Les sénateurs étaient de cet avis : ils tiennent bon, et, finalement, bien qu'avec mauvaise grâce, ils leur a bien le rapport dont ils avaient besoin, et qui leur permettra de changer une base solide à leur opinion.

Aujourd'hui, cette histoire se renouvelle dans une autre commission sénatoriale, — celle des retraites ouvrières.

Aucun projet n'est plus précieux pour la classe laborieuse [illegible] ; une injustice [illegible] cette classe enfin noblement réparée.

Les sénateurs de la commission le comprennent bien. Mais, avant de voter, ils veulent savoir sur quel terrain ils se trouvent et quel caractère pratique aura leur décision. Il leur répugne de faire un simple simulacre, et de leurrer les travailleurs par un geste sans valeur. En conséquence, ils exigent des éclaircissements, et se plaignent de l'incohérence ministérielle.

Tandis que M. Caillaux réclamait 83 millions pour établir la réforme, M. Viviani assurait qu'avec 13 on pourrait marcher. Quand un écart pareil est constaté entre deux chiffres, tous les doutes sont légitimes sur la solidité du projet. Aussi la commission entend-elle que des éclaircissements lui soient fournis.

Elle a raison. L'autre jour, je résumais un article de M. Paul-Louis, se plaignant, dans la REVUE BLEUE, des retards subis au Sénat par les lois ouvrières, et je m'associais de tout cœur à sa protestation.

Pourtant, il est bon que les responsabilités soient dégagées, et qu'on ne reproche pas leur inactivité à ceux à qui l'on ne fournit pas les moyens de travailler.

Henry IAGOT.

LES DRAMES DE LA MER

Nouveaux Robinsons

Terrible récit du naufragé perdus pendant huit mois dans une île déserte

Londres, 24 janvier.

Les survivants du naufrage de la barque « Dundonald », perdue, il y a huit mois, sur la côte d'une île à peu près inconnue des régions antarctiques, viennent d'arriver en Angleterre, ramenés par un navire de Nouvelle-Zélande.

L'équipage de cette barque comptait vingt-neuf hommes, dont seize seulement ont pu échapper au désastre. Et voici le terrible récit qu'ont fait les rescapés des effroyables épreuves qu'ils ont subies :

Après avoir quitté Sydney, le 7 février dernier, la « Dundonald » rencontra de constants vents contraires. Le soleil restait obstinément invisible. Le 5 mars, le capitaine constata qu'on devait être à 40 milles Nord-Ouest du groupe des Auckland. La tempête était très menaçante et obscure. Le 7, on aperçut la terre des brisants. Des efforts furent faits pour gagner le large ; mais on ne put y parvenir et le navire donna sur les rochers. La mer était déchaînée, la nuit profonde, les vagues brisaient tout et les hommes, au hasard, chacun ne songeant plus qu'à soi, se mirent à escalader les rochers.

On se trouvait sur l'île Disappointment, du groupe des Auckland, une terre d'environ trois milles de longueur et d'on mille de large. C'était un lieu isolé, où la tempête laissait constamment rage, où, pour toute végétation, on ne rencontrait que quelques arbres rabougris.

La situation des naufragés, sans vivres ni vêtements, était épouvantable.

Mais le maître d'équipage avait l'idée qu'un dépôt de vivres avait été établi là, dans le temps. Les recherches furent vaines. En fait, il existe dans les îles Auckland trois centres de dépôt à l'usage des marins naufragés, mais ils sont tous sur l'île principale, à environ six milles à l'Est de l'île Disappointment.

Les naufragés n'avaient aucun moyen de faire du feu, et ils durent vivre de quelques rares poissons qu'ils purent tuer sur les bords à l'aide de bâtons. L'eau qu'ils finirent par découvrir était très mauvaise.

Alors, une heureuse chance survint : un homme trouva dans la doublure de sa veste une boîte d'allumettes. On put allumer aussitôt quelques feux et on se relaya pour les entretenir. Un jour, un navire fut signalé au large ; mais il s'éloigna sans voir les signaux.

On resta ainsi cinq mois sur l'île. Enfin les naufragés comprirent qu'ils étaient voués à une mort certaine, s'ils ne gagnaient pas une autre île des Auckland. Mais la plus proche était à six milles et la mer restait démontée tout autour.

Désespérés, ils prirent un parti héroïque. Avec quelques bois trouvé çà et là, provenant des épaves des navires disparus, ils arrivèrent à construire une sorte de bateau. Ils déchirèrent la peu qui leur restait de vêtements pour en faire des voiles. Profitant d'une journée plus calme, trois des naufragés se lancèrent dans l'océan vers l'île voisine. Ils n'y trouvèrent aucun dépôt et revinrent.

Deux nouveaux mois se passèrent encore. On fit alors une nouvelle tentative pour explorer une autre île. Cette tentative fut enfin couronnée de succès. On découvrit, dans cette île, un dépôt de vivres et de vêtements et un bateau en bon état. Mais les explorateurs durent rester toute une semaine sur cette île avant d'avoir trouvé un temps suffisamment calme pour leur permettre de venir retrouver à Disappointment leurs compagnons.

Enfin, le 6 octobre, les naufragés purent s'embarquer pour joindre l'île principale. On trouva là d'abondantes provisions de bouche, du fusil et des munitions.

Il y avait encore un mois à attendre. Puis le 14 novembre, leurs signaux furent aperçus par le « Hinemoa ».

Il ne restait plus que seize hommes, tous les autres, y compris le capitaine et le premier lieutenant, étaient morts de froid, de fatigue et de privations !

Les naufragés de « l'Amsterdam » sont sauvés

Londres, 24 janvier.

Le correspondant de l' « Evening News », à Hoek-van-Holland, annonce qu'un vapeur, ayant à bord les passagers manquants du vapeur « Amsterdam », est arrivé dans le port.

Le mystère de l'Abbatiale

Le maire du pays qualifie l'affaire de comédie et défend le garde Vial

Brionne, 24 janvier.

Le maire de Bec-Hellouin, un ancien officier de cavalerie au franc-parler, formule sur les événements qui se sont passés à l'Abbatiale, un jugement sceptique.

— Nous avons déjà vu tant de choses que nous ne nous étonnons de rien. Depuis la mort de M. Hébert, survenue en 1904, l'Abbatiale a été le théâtre de scènes de toutes sortes. Cette fois, l'aventure paraît le contraire d'une tragédie.

Comment, voilà des gens que l'on veut empoisonner et on met sur leurs aliments de la strychnine en quantité telle qu'il leur est impossible d'en avaler un morceau ! On aurait voulu les prévenir qu'on ne s'y serait pas pris autrement.

Je m'étonne également du calme de ces infortunés convives qui, venant d'échapper miraculeusement à la mort, conservent leur sang-froid, vident voluptueusement de saine la judice de l'affaire et prennent toutes les précautions pour éviter qu'elle ne transpire à l'extérieur. Les diplomatiques, repoussent même la manière de se abstenir mot à personne de l'aventure, tous parlés de rentrer immédiat !

D'autre part, le rôle de bœuf et le veau qui auraient dû être immédiatement saisis pour être examinés par l'intermédiaire de la justice, partent l'un pour Paris, l'autre pour Rouen.

Rouen, maire du pays, qui, le samedi 22 novembre, avait assisté au Conseil de famille, c'est seulement par la rumeur publique que l'apprit l'incident du dimanche. Tout un dès hôtes du château ne m'informa que, huit jours plus tard.

Enfin, la justice fut saisie. Les gens appelés à l'instruction dirent tous la même chose ou à peu près. Pour eux, il n'y avait que le garde-chasse Vial qui fît preuve d'avoir fait la cuisine. On est pu croire que ces gens avaient appris une leçon tant leurs déclarations se ressemblaient.

Le juge se contenta de celles-ci. Il aurait pu, en dehors du personnel de l'Abbatiale, faire venir des habitants d'ici, des indépendants dont l'opinion a bien quelque valeur. Il ne crut pas utile de le faire.

Pour moi, vous conviendrez-vous, je ne crois pas que Vial soit coupable et l'accusation portée contre lui semble tellement peu fondée qu'on n'a pas osé l'arrêter.

Vial est peut-être un garçon brutal, mais je le crois incapable de commettre un crime. Il a derrière lui tous un passé irréprochable. Jamais je n'ai entendu dire qu'on n'était parlé de lui. D'autre part, connaissant l'usage de la strychnine, il l'est employée plus intelligemment. Quant à l'empoisonnée perfide que l'on a faite et qui consiste à croire que Vial aurait agi pour le compte d'un tiers, je ne vous mêle pas m'y arrêter tellement elle me paraît odieuse.

Le danger qu'ont couru les hôtes de l'Abbatiale n'était pas bien terrible et personne ne les tenait en [illegible]

LE GUÉPIER MAROCAIN

LES INTERPELLATIONS à la Chambre

M. Jaurès s'élève contre la politique du gouvernement. M. Ribot demande des éclaircissements sur la situation. — M. Delcassé défend sa politique. — Le débat continuera lundi.

Avant la séance

Un appel d'Abd-el-Aziz aux puissances

La « Tribune » de Londres publie la dépêche suivante :

Tanger, 24 janvier.

Des nouvelles récentes, considérées dans [illegible] comme [illegible], ont été reçues par le [illegible] Abd el Aziz, prétendant que [illegible] la construction [illegible] pour [illegible] à l'Angleterre et à l'Allemagne, pour qu'elles [illegible] leurs agents [illegible] à Tanger, [illegible] à Fez, [illegible] à Mogador, [illegible] à Mazagan, [illegible] à Casablanca, [illegible] à Larache, [illegible] à Rabat